Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 36 (1979)

Heft: 12

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le football-automobile

Ce sport fou qui nous vient des Etats-Unis se pratique déjà en Suisse!

Les odeurs d'essence et d'huile ont remplacé celle d'huiles de massage et au lieu des jambes de sportifs, on enduit des moteurs.

Voici très brièvement les règles du footballautomobile: les deux équipes disposent de trois «coccinelles» spécialement préparées, démunies d'ailes, de marche-pieds et de vitres. Les mêmes règles que sur le gazon sont valables sur le grand terrain de jeu de 30 × 100 mètres. Le match comprend 2 mi-temps de 35 minutes

Le match comprend 2 mi-temps de 35 minutes chacune et se joue avec une grande balle de gymnastique gonflable.

«Coop-Zeitung, Bâle»

Les joueurs de handball ont la permission et doivent critiquer les arbitres

Une innovation a été introduite dans le handball suisse: les capitaines jugent les arbitres



Il est hors de doute que les arbitres ont, dans le handball, une grande influence sur le jeu. C'est la raison pour laquelle ils sont souvent exposés aux critiques. La Commission d'arbitrage de la Fédération suisse de handball a par conséquent décidé de faire une innovation révolutionnaire: après la fin du jeu, chaque capitaine est chargé, au moyen d'un questionnaire, de critiquer le travail des arbitres. Afin d'éviter d'éventuels ressentiments émanant des arbitres, ceux étant concernés n'ont pas connaissance du questionnaire. La Commission d'arbitrage évalue les critiques dans un cercle fermé. Les principales raisons ayant poussé les responables à faire un tel pas, quelque peu inhabituel, sont les suivantes: d'une part essayer d'améliorer la compréhension entre joueurs et arbitres qui, dans le handball précisément, n'est pas très bonne et

d'autre part recueillir le plus grand nombre possible d'informations concernant les arbitres afin d'obtenir une image plus précise de leurs prestations. Les matchs de ligues nationales suisses ne seront cependant pas tous surveillés, les inspecteurs qualifiés à disposition n'étant pas suffisants. Ces questionnaires serviront par conséquent de bases de discussion. Mais il faut éviter qu'ils aient en premier lieu une influence directe sur la qualification des arbitres.

Notes de «insupportable» à «très bien»

En Suisse, ce système n'est pas nouveau. Dans la région nord-est de la Suisse, il est déjà pratiqué depuis 2 ans environ. Vu qu'il s'est avéré être positif, M. Kessler, le chef des arbitres, décida d'intro-duire, à titre d'essai, un système similaire dans les ligues nationales. Les questionnaires sont conçus de telle manière que chaque capitaine d'équipe doit inscrire si son équipe a gagné ou perdu. Il doit ensuite répondre à différentes questions en marquant d'une croix la réponse correspondante (système des réponses oui-non). Il est demandé également si un arbitre a commis une erreur qui a influencé le jeu d'une manière décisive. Le capitaine juge

Décès du professeur Schönholzer

Après une courte et subite maladie, le professeur Gottfried Schönholzer est décédé le 15 novembre, à Muri, à l'âge de 73 ans.

C'est lui qui ouvrit, en Suisse, la voie à la médecine sportive, créant de toute pièce, entre autres, l'Institut de recherches de l'EFGS qui jouit, aujourd'hui, d'une solide renommée dans le monde scientifique. «Sur le plan humain, dit M. Kaspar Wolf, directeur de l'Ecole fédérale de sport, le professeur Schönholzer réunissait de façon harmonieuse la noblesse de l'esprit et la bonté du cœur, alors que l'homme de science se montrait d'une rigueur extrême.»

Le professeur Schönholzer s'est fait connaître, cans les milieux de la médecine sportive, par une multitude de travaux scientifiques et par de très nombreuses conférences. Après avoir passé ses examens d'état à Berne, en 1932, il travailla d'abord à l'Institut de physiologie, à Bâle, puis il revint dans la ville fédérale où il fut assistant des professeurs Wegelins et De Muralt. En 1945, il prit la direction de la section scientifique d'une grande firme de produits diététiques, avant d'être nommé définitivement à la tête du nouvel Institut de l'EFGS, où il travaillait déjà depuis 1962 à temps partiel. Non seulement la médecine sportive, mais le monde du sport en général perdent, avec la disparition du prof. Schönholzer, un pionnier des temps modernes dans un secteur dont les répercussions sociales et scientifiques sont de plus en plus grandes.

finalement les prestations des deux arbitres. A cet effet, il dispose de 7 notes allant de «très bien» à «insupportable».

L'essai a, après le premier tour des championnats, déjà porté ses fruits. Les joueurs et les arbitres approuvent ce nouveau système. Les critiques des équipes perdantes sont généralement plus négatives que celles des vainqueurs. Un autre critère intéressant pour le chef des arbitres est la comparaison avec le rapport des inspecteurs. Si la note donnée aux deux arbitres par l'inspecteur est totalement différente de celle donnée par les deux capitaines d'équipe, une discussion avec l'inspecteur s'impose.

«Tages-Anzeiger, Zurich»

Sport et gymnastique dans les écoles genevoises

L'enseignement de la gymnastique et du sport n'est pas sans susciter périodiquement l'intérêt, et le Conseil d'Etat s'est maintes fois penché sur la question. En 1977 notamment, il présentait un rapport exhaustif de la situation dans les diverses écoles et services qui dépendent du Département de l'instruction publique quant au programme des activités sportives, au personnel enseignant et aux moyens qui leur étaient attribués.

Les réalisations

Le Département de l'instruction publique vient de dresser le bilan de l'évolution de l'éducation physique et du sport dans les écoles depuis 1977. Pour ce qui est des locaux, des salles de gymnastique ont été réalisées dans les écoles primaires de Seujet, d'Avully en 1977, de Tivoli (Lignon) et de Presinge, ainsi qu'une piscine à Avully en 1978. En ce qui concerne les bassins de natation, les communes sont pourvues de 20 installations; par ailleurs, la Ville de Genève met gratuitement ses équipements des Vernets à la disposition de l'ensemble des classes de 5e primaire qui ne disposent pas de piscine dans leur école.

Pour ce qui est des établissements secondaires, maints aménagements ont été faits depuis 1977, tant en terrains de sports qu'en locaux de gymnastique.

Les déficiences

Par contre, on doit constater des équipements manquants ou insuffisants: dans l'enseignement primaire, 20 écoles ne possèdent pas de salle d'éducation physique (une à Genève, 19 dans les autres communes). Les classes de cinqu'entre elles utilisent les installations d'autres écoles ou d'autres communes, et quand cela est nécessaire, le transport des élèves est pris en charge par la commune. Pour cinq écoles, des projets de construction sont à l'étude.

Dans l'enseignement secondaire, les écoles construites avant 1962 ne sont pas suffisam-

ment équipées, de plus, l'exiguïté du terrain sur lequel elles ont été implantées fait qu'il est presque impossible d'améliorer la situation. Il s'agit des CO Aubépine, Cayla, de la Gradelle, des collèges Calvin, de Candolle, Sismondi et Voltaire, de l'École d'ingénieurs et de l'école de culture générale Necker. Par ailleurs, certaines écoles ne possèdent pas d'installations propres, soit l'École des métiers et les Ecoles d'art.

En revanche, les nouveaux projets (Collège de Staël, Ecole des métiers, Collège Henri-Dunant) comportent chacun trois salles et un terrain de plein air.

La situation actuelle

Pour l'enseignement primaire, le plan d'études romand impose trois leçons d'éducation physique par semaine, ce qui est appliqué partout où les installations indispensables existent. Ces trois heures peuvent se répartir entre l'éducation physique, la natation, et la rythmique, celle-ci étant prévue pour les élèves des degrés 3e primaire et 4e primaire.

De plus, les classes consacrent régulièrement des demi-journées, voire des journées entières à des activités sportives de plein air. Les camps de sport sont devenus réalité (classes de neige, classes vertes...)

Les communes ont fait des efforts considérables pour doter les écoles primaires des installations sportives adéquates. En effet, à l'exception des établissements mentionnés plus haut, la totalité des bâtiments scolaires dispose d'une ou plusieurs salles d'éducation physique, construites selon les normes minima de Macolin $(30 \times 16 \times 7 \text{ m})$.

Pour ce qui est des enseignants, leur nombre est en constante augmentation. Un effort particulier sera consenti ces prochaines années afin de donner un appui plus important dans l'enseignement sportif. Pour l'enseignement secondaire, l'ordonnance de la loi fédérale de 1972 n'est pas encore suivie, et seuls quelques rares privilégiés bénéficient de trois heures hebdomadaires d'éducation physique. La majorité des élèves n'ont que deux heures hebdomadaires et il y en a qui ne pratiquent la gymnastique qu'à raison de 45 minutes hebdomadaires (école d'ingénieurs, école des métiers, CEPIA).

En conclusion

On constate une nette amélioration depuis 1977 en ce qui concerne les locaux mis à disposition et, par conséquent, le nombre d'heures d'éducation physique et leur nombre de bénéficiaires. Les projets actuels permettent de penser que les lacunes encore existantes seront comblées d'ici quelques années.

«Le Courrier, Genève»



Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

88 ans de progrès dans la fabrication d'engins de gymnastique



Fournisseur de tous les engins de compétition et des matelas pour les championnats d'Europe de gymnastique à l'artistique 1975, à Berne.

Vente directe par la fabrique aux écoles, sociétés, autorités et privés.





Carite dorlastan®

votre deuxième peau

Nous vous envoyons volontiers des échantillons ainsi que notre grand catalogue avec les tout nouveaux justaucorps en dorlastan, coton, velours et Helanca

Carite

Vêtements de gymnastique Case postale, 6023 Rothenburg Tél. 041/369981 et 533940

